

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 22/09/2014	Dossier complet le 24/09/2014	N° d'enregistrement F09314P02 11

1. Intitulé du projet

Elargissement de la Route Métropolitaine RM19 du PR18.600 au PR17.950 sur la commune de Levens

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° d) Toute route d'une longueur inférieure à trois kilomètres	Elargissement d'une route existante portant sur une longueur de 550m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à élargir la RM19 sur 550m de longueur par création de remblais au droit du secteur des Grands prés.

La chaussée reprise sera constituée d'une voie montante et d'une voie descendante, séparées par un terre-plein central englobant l'actuelle lignée de platanes et délimité par des glissières mixtes. A l'ouest, côté Grands Prés, une zone de stationnement et un trottoir de 1,40m de large seront créés.

Révisé le : 22 SEP. 2014	Projet de réponse	Éléments de réponse	Attribution	Information
------------------------------------	-------------------	---------------------	-------------	-------------

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'élargissement de la RM19 au droit des Grands Prés permettra le croisement de deux véhicules type PL ou bus, tout en conservant la lignée de platanes existants, améliorant et sécurisant ainsi la desserte du centre de Levens.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux auront une durée totale de trois mois.

L'emprise de l'élargissement se situe en grande partie sur la zone actuelle de stationnement; la circulation sur la RM19 pourra donc être maintenue durant la phase de réalisation. Une déviation par la voie contournant les Grands Prés sera envisagée pour les étapes de travaux nécessitant plus d'emprise de chantier.

La première phase consistera en la démolition du parapet en pierres et la dépose des haies d'arbustes afin de mettre en place les remblais nécessaires à l'assise de voirie.

La seconde phase permettra de réaliser la couche de roulement, positionner les glissières de sécurité et planter les acacias et tilleuls (55 sujets hautes tiges).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic prévu sur la RM19 après mise en service de cet élargissement restera similaire au trafic actuel, environ 4140 véhicules/jour selon les comptages réalisés en 2009.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au/des dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est soumis à aucune procédure administrative.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Sans objet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Superficie globale du projet :	11 600 m ² incluant les zones de chantier
- Longueur de la voirie élargie :	550 m
- Largeur de l'élargissement de voirie :	6,50 m
- Hauteur minimum du remblai :	0,15m
- Hauteur maximum du remblai :	2 m
- Hauteur moyenne du remblai :	1 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

152E à 2107, avenue Général de Gaulle, 06670 LEVENS

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 43 ° 50 ' 56 " N Lat. 7 ° 14 ' 15 " E

Point d'arrivée : Long. 43 ° 50 ' 39 " N Lat. 7 ° 14 ' 29 " E

Communes traversées :

Commune de Levens

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Pas de lien fonctionnel avec d'autres travaux

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol : voirie routière pour l'ouvrage existant et prairies permanentes pour les emprises à remblayer

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Préciser le ou les règlements applicables à la zone du projet

La Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes Maritimes, approuvée le 2 Décembre 2003 (secteur Frange Sud de la Zone Montagne)
Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Levens qui a été approuvé le 21 Septembre 2012 et a fait l'objet d'une modification simplifiée le 30 Juin 2014.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PLU précise que l'ensemble du territoire de la Commune de Levens se voit appliquer les dispositions de la loi Montagne n° 85-30 du 9 Janvier 1985.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur la commune de Levens, le secteur de Plan du Var est affecté par la zone de bruit lié au classement sonore des voies routières et ferroviaires. Ces zones de bruit sont repérés au document graphique Annexes du PLU. L'arrêté du 27/12/1993 en fixe les dispositions applicables. Le présent projet se situe hors zones de bruit.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements de terrains approuvé le 3 Mai 2006 - Plan de prévention des risques inondation de la basse vallée du Var approuvé le 18 Avril 2011 - Plan de prévention "Crues torrentielles et inondations" approuvé le 19 Juin 2012 - Plan de prévention des risques incendie prescrit le 16 Décembre 2003
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet se situe en partie dans le périmètre du monument historique de La Madone.</p> <p>Le projet respecte les instructions données par l'Architecte des Bâtiments de France à savoir préserver les platanes du site.</p>

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera un remblaiement en terre végétale pour le talus Ouest engazonné et, au droit des trottoir et stationnements, un apport de grave recyclée traitée et de remblai compacté. Les études de sol en cours vont permettre de valider et préciser les conditions de réutilisation du sol en place par traitement à la chaux ou au liants hydrauliques pour l'assise de chaussée.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet empiète sur la zone des Grands Prés sur une surface d'environ 2 000 m ² et implique la suppression d'une haie d'arbustes sur 300ml environ. En compensation, seront plantés des Acacias et des tilleuls (55 sujets tiges hautes) sur le talus Ouest engazonné.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer de la circulation supplémentaire. Au contraire, il devrait fluidifier le trafic et donc éviter les phénomènes "d'arrêt/redémarrage"
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les sources de lumière présentes actuellement sont celles de l'éclairage public sur la RM 19. Celui-ci sera repris pour conserver l'éclairage actuel en phase d'exploitation.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les quantité d'eau de ruissellement après travaux différeront peu de la situation actuelle.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet a un impact positif sur le paysage par la plantation d'acacias et tilleuls (55 sujets hautes tiges) sur le talus engazonné.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi :

Le projet d'élargissement de la RM19, du PR 18.600 au PR 17.950, sur la commune de Levens apporte un gain de bien-être pour les usagers de cette voie. Il améliore les conditions de circulation des véhicules en supprimant les manoeuvres nécessaires au croisement de PL et bus, tout en conservant et organisant le stationnement le long de la voie, côté Grand Pré.

Ce trafic plus fluide permettra une diminution de la pollution atmosphérique par l'évitement du phénomène "d'arrêt/redémarrage", et par conséquent une amélioration de la qualité de l'air et donc de la santé humaine. La sécurité des usagers des modes doux de déplacement sera aussi grandement augmentée par la création de trottoirs.

L'élargissement de la RM19 entraînera la suppression d'environ 500ml de haies d'arbustes qui sera compensée par la plantation de tilleuls et acacias (55 sujets hautes tiges). Le projet n'a aucun impact sur les deux rangées de platanes conservées telles que l'existant et pour celle la plus à l'ouest, protégée par glissières au sein du terre-plein central.

Ainsi, au vu :

- de l'amélioration des conditions de circulation pour tous les usagers de cette portion de la RM19 (véhicules et modes doux) par la fluidification du trafic,
- de l'amélioration de la sécurité des usagers par la création de zones de stationnement et de trottoirs,
- de l'amélioration de la qualité de l'air du secteur et de la santé humaine par la fluidification du trafic,
- de la compensation des impacts sur le milieu naturel par la plantation d'arbres pour remplacer les sujets végétaux coupés pour la réalisation des travaux,
- de la faible ampleur des travaux,
- du respect de la charte "Chantier vert" de la Métropole Nice Côte d'Azur en phase travaux,

Nous estimons que le projet d'élargissement de la RM19 PR 18.600 à 17.950 sur la commune de Levens peut être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Colmars le 17/09/2014

Signature
 Pour le Président de la Métropole Nice Côte D'Azur et
 Par délégation
 Le Directeur Adjoint Subdivision Centre

Sylvain BREBION